

ECOLE DE DANSE DE MUSSIDAN REGLEMENT INTERIEUR 2018 / 2019

INSCRIPTION

Toute personne s'inscrivant à un cours de danse et adhère à l'association Centre culturel Autour du Chêne doit :

- Prendre connaissance du présent règlement
- Remplir une fiche d'inscription
- Verser l'adhésion annuelle à l'association au moment de l'inscription (tarif 2018 : 20€ / pers.)
- Verser la cotisation annuelle au moment de l'inscription
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 mois (sinon l'association décline toutes responsabilités)
- Fournir une attestation d'assurance à l'inscription :
 - pour les enfants : responsabilité civile et « activités extra-scolaires ».
 - pour les adultes : responsabilité civile

Sans présentation de ces documents, nous serons contraints de refuser toute inscription.

En cas d'urgence médicale au sein des cours, le professeur est habilité à prévenir les secours (les pompiers) et les parents de l'enfant.

Tarifs et règlement

Les tarifs sont indiqués pour une personne et ont été établis en tenant compte des vacances.

Après un cours d'essai (gratuit) de découverte, l'inscription doit être enregistrée auprès du bureau de l'association ou à remettre à la professeur, et ce avant le deuxième cours. Le règlement peut s'effectuer soit :

- en 1 chèque global, encaissé dès le mois d'octobre à libeller à l'ordre de Autour du Chêne
- en 3 chèques déposés lors de l'inscription – encaissés en octobre, novembre et décembre à libeller à l'ordre de Autour du Chêne
- en espèces
- ANCV coupon sport et ANCV chèque-vacances

Remboursement

Les inscriptions sont valables sur une saison complète (de septembre à juin). Dans le cas d'une incapacité supérieure à 3 mois en cours d'année, celle-ci ouvrira droit à un remboursement au prorata temporis à la date de réception du certificat médicale par l'ADCM.

Réduction de 40% pour les familles à partir du 2ème enfant inscrit

ORGANISATION DES COURS

Planning

Les cours sont assurés toutes les semaines du lundi 10 septembre 2018 au dimanche 23 juin 2019 hors vacances scolaires de l'académie de Bordeaux et jours fériés.

Attention : les cours ont lieu le 1er samedi des vacances scolaires.

En fin d'année, des répétitions pourront avoir lieu en dehors des heures de cours habituelles.

Horaires

L'association se réserve le droit de modifier des horaires de cours, voir fermer un cours si le nombre de participants n'est pas suffisant.

Les niveaux

Seuls les professeurs sont aptes à vous conseiller sur le niveau qui convient le mieux à l'élève. Le cours d'essai leur permet de vous indiquer si le cours convient et quel niveau vous correspond.

Absences des élèves

Les élèves absents devront prévenir leur professeur. Ces cours non suivis ne seront ni rattrapés ni remboursés.

Encadrement

Les élèves arrivent 10 mn avant l'heure du cours pour se préparer, afin de débiter celui-ci dans de bonnes conditions et sans retard. Par conséquent, les accompagnants doivent préparer les enfants dans les vestiaires. Les cours ne sont pas publics : les accompagnants ne sont donc pas autorisés à pénétrer dans la salle de danse, sauf sur demande expresse du professeur. Toute personne accompagnant les enfants doit s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.

Les professeurs et le Centre culturel Autour du Chêne ne sont responsables des enfants en dehors des cours. Il est entendu que les enfants doivent être récupérés par les parents ou les accompagnants à la fin du cours. En conséquence, il est précisé qu'en aucun cas, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de manquement. En ce qui concerne les personnes désirant patienter dans les locaux de l'association, il est demandé d'observer le silence.

Tenue obligatoire – Ecole de danse

Les élèves assistent aux cours cheveux attachés, sans bijoux ni montre.

Pour les cours, une tenue de danse est obligatoire. Il est souhaitable que le nom de l'élève soit marqué.

Danse classique : collants roses et demie pointe.

Modern jazz : legging et tee shirt, pieds nus ou chaussettes.

Discipline

Les chaussures de ville sont formellement interdites dans le studio de danse. Les chewing gums sont interdits

durant les cours. Les goûters ne doivent pas être pris pendant les cours, ni dans la salle de danse. Les téléphones portables doivent être éteints. Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel. L'association décline toute responsabilité en cas de vol.

L'association se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour manque de discipline, ou comportement inapproprié envers son professeur et/ou les autres adhérents.

Si les parents souhaitent rencontrer le professeur de danse ou un membre de l'association, il est possible de prendre rendez-vous.

Gala de fin d'année

La participation au gala de fin d'année représente pour l'élève une étape importante du cursus pédagogique car parachève l'année d'enseignement de la danse, et permet une expérience concrète de la représentation scénique. Pour cette raison, l'association encourage la participation de chaque élève au gala de fin d'année. Cette participation au gala nécessite rigueur et assiduité au cours, et correspond à un engagement mutuel de l'élève et du professeur. Une fois la participation confirmée, tout désistement de l'élève en cours d'année est donc fortement déconseillé car fragilise l'organisation du gala, et peut impacter l'évaluation finale de l'élève effectuée par le professeur.

Pour ce spectacle de fin d'année, une participation est demandée aux familles (billetterie, costumes) pour financer une partie des frais inhérents à l'organisation (location de salle, personnel technique, location de matériel). L'achat des places se fait par réservation auprès du Centre culturel Autour du Chêne. Les tickets d'entrée ne sont ni échangeables ni remboursables.

Administration

Centre culturel Autour du Chêne : 18 place Victor Hugo – 24400 Mussidan
Téléphone : 05 53 82 15 47 / 06 82 67 53 25 - Mail : autourduchene24@gmail.com